

Convocation du 25 mai 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 JUIN 2012

=====

Le cinq juin deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

**Présents** : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, GUILLERME Pascal, DUREL Claude, TRIPEY Franck, MAUGER Martine, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

**Absente excusée** : ME. UNDREINER Brigitte.

**Secrétaire** : MR. TRIPEY Franck.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 10

L'Assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 11 avril 2011.

**CHOIX DU VEHICULE UTILITAIRE (15/2012)**

Lors du vote du Budget 2012, il a été décidé d'inscrire des crédits nécessaires à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion. Monsieur le Maire informe que suite à une consultation auprès de trois fournisseurs, deux propositions sont parvenues en Mairie.

Après analyse des propositions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre émanant du Garage Ford DUREL J.M. sis à Gréville Hague concernant l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion Ford Connect Long. pour un montant de 7943,15 €uros H.T, soit 9.500,01 €uros T.T.C. ;

- Accepte la reprise de l'ancien véhicule utilitaire Express Année 1992 pour un montant de 400,00 €uros H.T, soit 478,40 €uros T.T.C. ;

- Précise que la dépense inhérente à cette acquisition sera prélevée à l'article 2182 du Budget Communal de l'Exercice 2012 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## REFECTION TOITURE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE – MISSION C.S.P.S. (16/2012)

Dans sa délibération en date du 30 janvier 2012, la Commune décidait d'entreprendre des travaux de réfection des couvertures du logement locatif de l'Ancien Presbytère.

Considérant que trois corps de métiers différents devront intervenir dans le même bâtiment, il convient de désigner un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des consultations pour une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.) ;

- Précise que les dépenses inhérentes à cette mission seront prélevées à l'Article 2313-41 sur le Budget Communal Exercice 2012 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

## MODIFICATION STATUTAIRE C.C.H. – TRANSPORTS NON URBAINS DE PERSONNES (17 /2012)

Considérant la présentation par le Conseil Général de la Manche du schéma départemental des transports et surtout l'évolution et le développement des transports de proximité : ce service permet de prendre en charge les usagers à leur domicile et de les amener vers une ville proche.

Considérant la volonté d'améliorer la qualité du service offert au citoyen, la Communauté de Communes de la Hague par délibération du 30 mars 2012 a accepté de cofinancer à parité avec le Conseil Général la mise en place de circuits de proximité organisés par le département avec une prise en charge à hauteur de 50 %.

Aussi, Le Conseil de la Communauté de Communes de la Hague a accepté de modifier les statuts de la Collectivité et d'intégrer au titre de ses compétences facultatives « *les services publics à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du département de la Manche* ». L'article 4 des statuts est modifié dans ce sens au titre des compétences facultatives,

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 5211.17, chaque Commune membre est appelée à se prononcer sur la modification proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Hague selon les termes énoncés ci-dessus.

## SUBVENTION U.N.C. (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS) (18/2012)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Union Nationale des Combattants de la Manche sollicitée dans le cadre de l'organisation du 88ème Congrès National UNC qui se déroulera les 10 – 11 et 12 mai 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à cette requête, et décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 €uros ;

- Précise que cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du Budget Communal Exercice 2012.

## CONVENTION LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES – F.D.G.D.O.N. (19/2012)

La Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50) propose la mise en place de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur la Commune pour le bassin versant de la Divette pour 2012. Pour ce faire, une convention doit être passée entre ladite Fédération et la Commune.

Considérant les termes du projet de convention ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention proposée ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la FDGDON 50 sise à Saint Gilles 50180 et la Commune de Branville Hague pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012 ;

- Dit que les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par la Commune, à savoir : 69,00 €uros correspondants au montant de la participation pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissement, d'une part ; et d'autre part, 2,50 €uros par capture correspondants au volet investissement dont le montant de la participation sera précisé en fonction des collectes des témoins de capture réalisées ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette campagne.

## AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mise en place des tours de garde bureau de vote pour les Elections Législatives.
- Informations sur le déroulement du Recensement de la Population en 2013.
- Informations sur les contacts avec l'ADMR pour l'attribution d'heures de ménage aux personnes âgées (l'Assemblée en délibérera après réunion avec le C.C.A.S.).
- Présentation deux dossiers Urbanisme : 1 CU et 1 DP.

Le Maire,  
René LEMERCIER